



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

Objet de la délibération

AP/CP RECONSTRUCTION DE LA SALLE DE SIESTE DE LA MATERNELLE PAUL ELUARD : MISE A JOUR N°5 - 2025

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Julien LE DOUSSAL , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.10.024

Rapporteur : Joël TRÉCANT

Lors de sa séance du 30 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet relatif à la déconstruction et la reconstruction de la salle de sieste de la maternelle Paul Eluard et a créé l'Autorisation de Programme afin de répartir le financement des travaux.

Par délibération en date du 27 mars 2025, l'Autorisation de Programme a été ajustée suite à la consultation des entreprises. Les travaux ont été réalisés pendant l'été. Cependant durant les travaux de reconstruction des aléas ont entraîné des coûts complémentaires (présence d'une cuve enterrée, canalisations non répertoriées)

Il est proposé d'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement.

	Création de l'AP 30/03/2023	Modification de l'AP 26/10/2023	Modification de l'AP 28/03/2024	Modification de l'AP 24/10/2024	Modification de l'AP 27/03/2025	Modification de l'AP 30/10/2025	Total
AP	315 000 €	-215 000 €	15 000 €	505 000 €	94 000 €	25 000 €	739 000 €
CP							
2023	100 000 €	-100 000 €					0 €
2024	215 000 €	-115 000 €	15 000 €	-31 800 €			83 200 €
2025				536 800 €	94 000 €	25 000 €	655 800 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération en date du 30 mars 2023 créant l'autorisation de programme,
Vu les délibérations du 26 octobre 2023, 28 mars 2024, 24 octobre 2024 et 27 mars 2025 modifiant l'Autorisation de Programme,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 13 octobre 2025,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la mise à jour n°5 de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement relatifs aux travaux de la salle de sieste de l'école maternelle Paul Eluard

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr